



OLYMPIQUE CLUB GIFFOIS PETANQUE et JEU PROVENCAL

Parc de la Mairie 91190 Gif sur Yvette
Club affilié FFPJP : N° 57 0157
Site web <https://ocgif-petanque.fr>

Règlement interne du local pétanque "Parc de la Mairie"

Accès au local

- La présence d'un membre du Bureau est obligatoire.
- L'ouverture et la fermeture du local sera fonction de la disponibilité d'un membre du Bureau, la fermeture se fera à 20 heures (sauf événement exceptionnel)
- L'accès est seulement autorisé aux adhérents licenciés et membres honoraires à jour de leur cotisation sur l'année en cours (date limite 15 février)
- Les invités accompagnés d'un membre du Bureau et sous sa responsabilité y sont autorisés.
- Nota :
 - Les invités répétitifs seront priés de bien vouloir prendre une licence de pétanque ou une carte de membre honoraire suivant les règles en vigueur.
 - Les licenciés ou les membres ne sont pas autorisés à acheter des boissons à destination d'autres personnes non-licenciés ou non membres du club, **sans l'accord d'un membre du Bureau.**

Entretien & propreté

- Il est strictement interdit de fumer.
- Les animaux n'y sont pas admis.
- Le local devra être remis en état après utilisation.
- Ne pas déposer de boules sur les tables même dans leur étui.
- Ne pas s'asseoir sur les tables.
- Toute personne sortant du local avec une boisson, doit jeter l'emballage (verre en carton ou bouteille) dans les poubelles mises à disposition.
- En cas d'utilisation de chaises à l'extérieur, les ramener après usage.

Divers

- Les jeux avec mises d'argent sont prohibés.
- Respect des règles en cas de pandémie.
- Une consommation excessive d'alcool est interdite, les membres du Bureau sont chargés de faire appliquer cette règle.
- Pas de consommation d'alcool forts (apéritifs) avant 18 h 00.
- Les règles élémentaires de savoir-vivre sont de rigueur.

Ce sont des règles de bien vivre en communauté que chacun doit respecter, tout manquement grave à ce règlement pourra entraîner le passage du contrevenant devant la commission de discipline du club.

Le présent règlement est arrêté par les membres du comité directeur.

Il peut faire l'objet de tout ajout ou modification qui semblerait nécessaire à l'intérêt de tous.

Le Président